



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 4 novembre 2016

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur le PLU arrêté de la commune de Vic la Gardiole (34)**

n°MRAe 2016AO33

Par courrier daté du 27 juillet 2016, reçu par la DREAL le 29 juillet 2016, la commune de Vic-la-Gardiole a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale son projet de PLU arrêté, au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 27 octobre 2016 (article R104-25 du Code d'urbanisme).